

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1726

Société : R.A.J - AGUF398

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benabdellah 6 ème étage

Date de naissance : 29/12/1959

Adresse : 100 Rue Mohamed Fakir

Maroc

Tél. : 0663722706 Total des frais engagés : 5960,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BENNOUNA Moname
Ophthalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
17. Av. HASSAN II CASABLANCA
Tél. 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

Date de consultation : 29/01/24

Nom et prénom du malade : JMO FILALI H. LIN

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Maroc

Le : 05/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : Abdelhak

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/05/2024	à 300 N			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Pharmacie Meryem Casablanca Mme Ichlass Benyahya 19 bis. Bvd Ibnou Sina Tél: 0522 363329 00000 Fax: 092042456</i>	29/11/2021	80,00
		092042456

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
N° 3 Rés Jacobin El Kadmiri Q Val Fleuri Casablanca - RC Tél : 0522231328	529259		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE N° 3 Rés Jachin Rue El Kadmiri Q Val Fleuri Casablanca Tél : 0524 773 328	RC : 5292					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
إختصاصي في أمراض العيون
جراحة القataract و الجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 29 janvier 2024

Mme FILALI HINDA

20,00 x 4

CORRECTOL: collyre N°4



2 gouttes dans chaque oeil, en début de matinée & fin d'après-midi,
voire plus si fatigue visuelle, tous les jours, pendant 2 mois.

T = 80,00

Dr. BENNOUINA
Ophthalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
47, Av. HASSAN II CASABLANCA
tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

Pharmacie Menjem
Casablanca
Mme Ikhlass Benyahya
19 bis. Bvd Ibnou Sina
Tél: 0522 36 33 27
ICE: 002600843000001
INPE: 092042456

47, Av. Hassan II, 1er étage - Casablanca شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com

TRAM : Station Place M^{ed} V طرام: محطة ساحة محمد الخامس

LOT 233066

EXP 09 2026

PPV 20 00

LOT 233066

EXP 09 2026

PPV 20 00

PPV 20 00

EXP 07 2026

LOT 232875

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 29 janvier 2024

Mme FILALI HINDA

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-
lumière bleue

VL : OD = + 1.50

OG = + 1.50

VP : ODG = Add : + 3.00

OPTION ET VISION CASABLANCA
N° 3 Rés Jacinth Rue Ahmed
El Kadmir O Val Fleuri
Casablanca - RC : 529259
Tel : 05 22 23 13 28

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
7, Av. HASSAN II CASABLANCA
05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

47, Av. Hassan II, 1er étage - Casablanca 47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 الهاتف : E-mail : bennouna.oph@gmail.com
TRAM : Station Place M^{ed} V طرام: محطة ساحة محمد الخامس

Alain Afflelou Val Fleuri

3 rue Ahmed El Kadmiri
20000 Casablanca
Tel: 0661195085

ALAIN AFFLELOU

FILALI HINDA
FACTURE N°: F24/0047
Date : 31/01/2024

Qté	Cat.	Désignation		Prix unitaire	Montant	TVA
2	VER	Verres Remise		4580	4580	20%
1	MON	Monture Remise		1000	1000	20%

Paiements

Accomptes 5580

Montant total payé : 5580

Solde : 0

OPTIQUE ET VISION CASABLANCA
N° 3 Rés Jacinth Rue Ahmed
El Kadmiri Quartier Val Fleuri
Casablanca - RC : 529259
Tél : 0522231328

Totaux

Total brut TTC : 5580 DH

Remise TTC : 0 DH

Total Net HT : 4650.0 DH

Montant TVA : 930.0 DH

Total Net TTC : 5580 DH

Optique et Vision Casablanca
Société à Responsabilité Limitée Capital de 10.000 Dirhams
SIEGE SOCIAL : LOCAL COMMERCIAL N°3, RUE AHMED EL KADMIRI QUARTIER VAL FLEURI,
RES. JACINTH, QUARTIER MAARIF – CASABLANCA
Tél. 0522 23 13 28/06 61 19 50 85
IF : 50555531 RC : 529259 ICE : 003006247000058 TP : 34702816